



N.REF : JJG/CB
DC N° 11.346

DECISION

***Concernant la fixation des tarifs
de l'Ecole de Musique de ROYAN
à compter de l'année scolaire 2011/2012***

==°=°=°=°=

Le Maire de la Ville de ROYAN,

. Vu la délibération du Conseil Municipal du 19 juin 2010, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 21 juin 2010 compte-tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu l'arrêté ASG N° 10/0787 en date du 21 juin 2010 rendu exécutoire le 21 juin 2010 compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu la décision (DC N°10/122) en date du 21 septembre 2010 concernant la fixation des tarifs de l'Ecole de Musique de ROYAN à compter de l'année scolaire 2010/2011, rendue exécutoire le 04 octobre 2010,

D E C I D E

- De fixer à compter de l'année scolaire 2011/2012 les tarifs de l'Ecole de Musique comme suit :

	<i>Pour mémoire Ancien tarif</i>	<i>Nouveau tarif</i>
I – DROITS D'INSCRIPTION (Montant Trimestriel)		
<u>Module 1</u>		
* Instrument + solfège + pratique d'ensemble		
- ROYAN	46,00 €	47,00 €
- Autres Communes	82,00 €	84,00 €
<u>Module 2</u>		
* Solfège + pratique d'ensemble		
- ROYAN	40,00 €	41,00 €
- Autres Communes	58,00 €	60,00 €

<u>Module 3</u> * Solfège - ROYAN - Autres Communes	40,00 € 58,00 €	41,00 € 60,00 €
<u>Module 4</u> * Pratique d'ensemble et/ou éveil musical - ROYAN - Autres Communes	40,00 € 40,00 €	41,00 € 41,00 €
<u>Module 5</u> * Chorale, harmonie, orchestre symphonique, atelier rock.... - ROYAN - Autres Communes	15,00 € 15,00 €	16,00 € 16,00 €
(2^{ème} enfant et plus) - ROYAN - Autres Communes	15,00 € 22,00 €	16,00 € 23,00 €
<i>Durée des cours (suivant les niveaux)</i> * Instrument : de 0h20 à 1h * Solfège : de 1h à 1h30 * Pratique d'ensemble : de 0h45 à 2h		

<u>DROITS D'INSCRIPTION – ADULTES</u>	Pour mémoire Ancien tarif	Nouveau tarif
<u>Module 1</u> - ROYAN - Autres Communes	58,00 € 103,00 €	60,00 € 108,00 €
<u>Module 2</u> - ROYAN - Autres Communes	50,00 € 73,00 €	51,00 € 78,00 €
<u>Module 3</u> - ROYAN - Autres Communes	50,00 € 73,00 €	51,00 € 78,00 €
<u>Module 5</u> - ROYAN - Autres Communes	15,00 € 15,00 €	16,00 € 18,00 €

II – CONDITIONS D’INSCRIPTION		
* Eveil musical : dès l’âge de 4 ans dans la limite des places disponibles * Adultes : dans la limite des places disponibles * Disciplines instrumentales et solfège : après tests à la rentrée, âge minimum 6 ans		
III – LOCATION INSTRUMENTS		
25,00 €trimestre + Caution de 150,00 €instrument		

- D’encaisser la recette correspondante à l’article 7062 & 7083 – Fonction 311 sur le Budget Communal.

Fait à ROYAN, le 20 septembre 2011

Certifié exécutoire
Compte tenu de l’accomplissement
des formalités légales
le 27 septembre 2011

Pour le Député-Maire,
Le Premier Adjoint,
Bernard GIRAUD